

Bilan Carbone® de la CA de Moulins

EcoNews n°3 – Juillet 2012

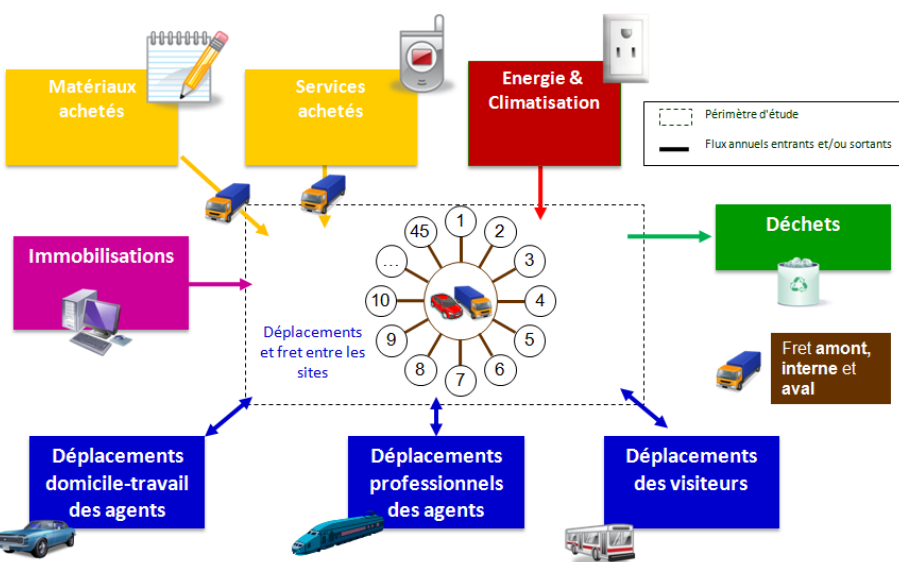
© Fotolia

Présentation des différents postes d'émissions du Bilan Carbone® Patrimoine & Services

La Communauté d'Agglomération de Moulins a réalisé le **Bilan Carbone® de son patrimoine et de ses services pour l'année 2011**. Cette EcoNews vous en rappelle les principes et vous en présente les résultats. Ils sont issus du traitement des données collectées par le comité technique de l'étude et grâce à l'implication de l'ensemble des agents (via les réponses aux enquêtes).

Le Bilan Carbone® est une méthodologie développée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) permettant d'**estimer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par une organisation**. Elles sont ensuite classées par grand poste afin d'obtenir le « profil d'émission » des activités de cette organisation .

Les postes pris en compte dans le Bilan Carbone® Patrimoine et Services de la CA de Moulins sont les suivants :



Energie : Consommations directes d'énergie dans les bâtiments et installations, utilisation de systèmes de climatisation.

Matériaux et Services entrants : Emissions liées à la fabrication des fournitures et matériaux achetés et à la réalisation des prestations de services souscrites.

Fret : Emissions dues au courrier (entrant et sortant).

Déplacements de personnes : Déplacements professionnels et domicile-travail des agents, ainsi que ceux effectués par vos visiteurs et les usagers des services de la Communauté d'Agglomération, transports de personnes assurés par la Communauté d'Agglomération.

Immobilisations : Emissions générées par la fabrication des biens durables utilisés par la ville, selon leur durée d'utilisation (bâtiments, véhicules, matériels informatiques, eau et assainissement, zones d'activité).

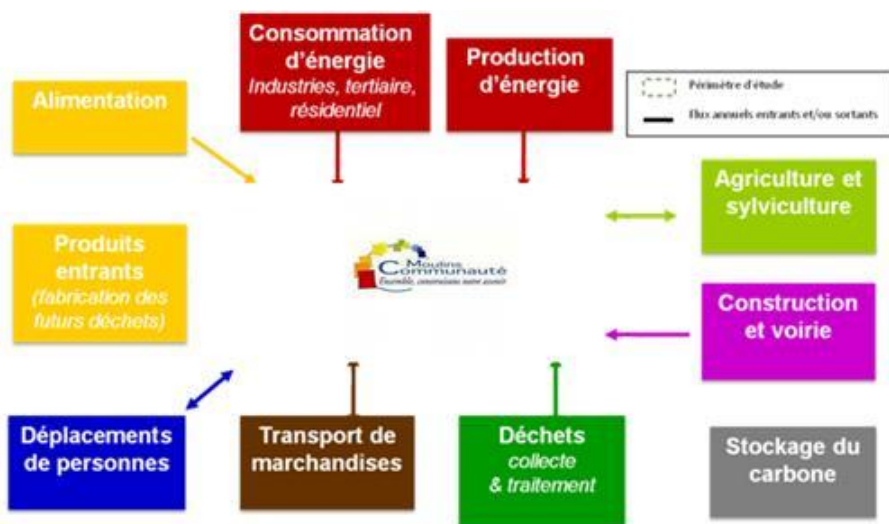
Déchets : Emissions dues au traitement de fin de vie de l'ensemble des déchets générés par les activités de la Communauté d'Agglomération.

Présentation des différents postes d'émissions du Bilan Carbone® Territoire

La Communauté d'Agglomération de Moulins a réalisé le **Bilan Carbone® de son Territoire**. Cette EcoNews vous en rappelle les principes et vous en présente les résultats. Ils sont issus du traitement des données collectées auprès des différents acteurs du Territoire (ERDF, GRDF, DREAL, CCI, Chambre d'agriculture,...).

Le Bilan Carbone® est une méthodologie développée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) permettant d'**estimer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par le Territoire d'une collectivité**. Elles sont ensuite classées par grand poste afin d'obtenir le « profil d'émission » du Territoire.

Les postes pris en compte dans le Bilan Carbone® Territoire de l'Agglomération de Moulins sont les suivants :



Production d'énergie : Emissions liées aux activités de production d'énergie (consommation de combustible ou PNAQ des centrales électriques, des réseaux de chaleur, et des raffineries, quantité de déchets brûlés par l'incinérateur, production en kWh par les énergies renouvelables)

Consommation d'énergie : Emissions des installations industrielles, des activités tertiaires et du résidentiel (chauffage, électricité, production d'eau chaude,...)

Agriculture et sylviculture : Emissions liées aux activités agricoles sur le territoire.

Fret : Emissions dues au transport des marchandises entrant, sortant et en transit sur le territoire.

Déplacements de personnes : Emissions engendrées par les déplacements de personnes sur le territoire (résidents quittant le territoire, visiteurs, personnes en transit)

Constructions et voiries : Emissions liées à la construction de maisons individuelles, d'immeubles, de logements ou de bureaux et des infrastructures routières.

Déchets : Emissions de fin de vie des déchets émis sur le territoire, même si traités en dehors du territoire.

Fabrication des futurs déchets : Fabrication des déchets émis sur le territoire.

Alimentation : Emissions de production des aliments consommés sur le territoire.

Les résultats par poste du Bilan Carbone® Patrimoine et Services

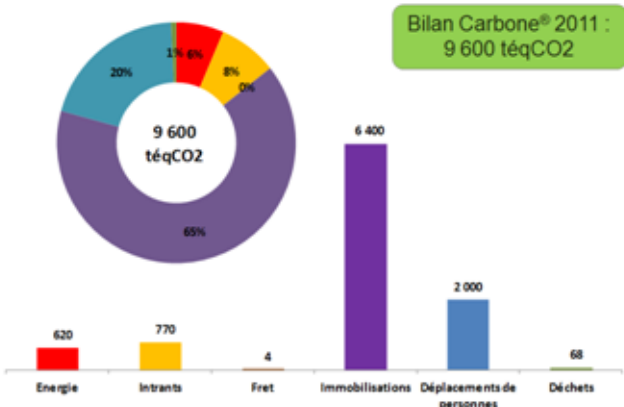
Dans le cadre du Bilan Carbone® Patrimoine et Services 2011 de la CA de Moulins, les émissions de GES ont été évaluées à **9 600 téqCO₂**.

Ainsi, le poste des **Immobilisations** représente 65% des émissions globales de la CA de Moulins, celles-ci provenant principalement des ZA et des réseaux d'eau et d'assainissement.

Viennent ensuite les **Déplacements de personnes** avec 20% des émissions, provenant en majorité des déplacements des usagers des services de la CA.

Le troisième poste d'émission est celui des **Matériaux et services entrants** (8%), au sein duquel les produits chimiques sont prépondérants.

L'**Energie** (6%) est le dernier poste significatif dans le bilan global et a pour origine les consommations énergétiques des différents bâtiments.



Les résultats en équivalents de la vie courante

A partir de ces émissions globales, un ratio d'émissions de GES par agent pour l'année 2011 peut être calculé : il est de **96 téqCO₂/ETP.an** pour la Communauté d'Agglomération de Moulins.

A titre indicatif, l'empreinte carbone d'un Français est estimée à 12 téqCO₂/personne.an (*source : Commissariat Général Développement Durable, 2011*). Celle-ci se répartit à 43% sur les importations, 32% sur la production à l'intérieur du territoire et enfin 25% sur les consommations directes des ménages (carburant, chauffage).

Les émissions de GES estimées dans le cadre du Bilan Carbone® représentent ainsi :



96 téqCO₂ / ETP



355 000 km en voiture diesel 6 CV

+



4 vols A/R Paris-New-York en avion 2^{nde} classe

+



3 repas "ordinaires" par jour pendant 1 an

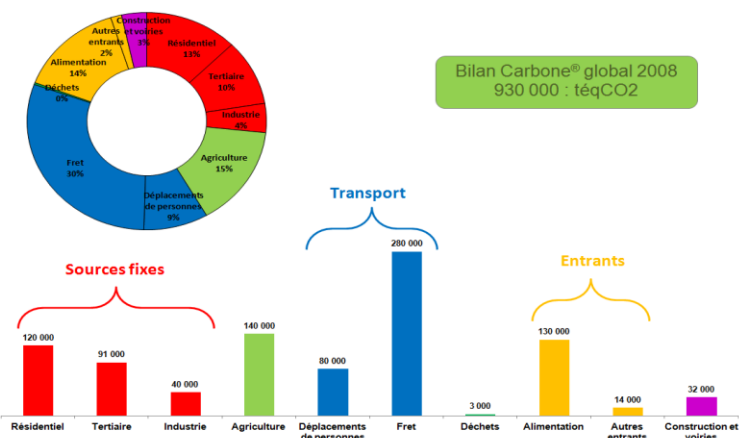
Les résultats par poste du Bilan Carbone® Territoire

Dans le cadre du Bilan Carbone® Territoire 2008 de la CA de Moulines, les émissions de GES ont été évaluées à **930 000 t_{éq}CO₂**.

Ainsi, le secteur prépondérant en termes d'émissions de GES est celui des Transports avec près de 40% des émissions totales du territoire. Il est à noter que le fret représente 80% de ce secteur d'émissions, les déplacements de personnes pesant pour 20%.

Vient ensuite le secteur des Sources fixes avec environ un tiers des émissions : le résidentiel représente près de la moitié de ce secteur, le tertiaire plus d'un tiers et l'industrie environ 15%.

Le troisième secteur d'importance est celui des Entrants (16%), avec en particulier les intrants liés à l'alimentation (plus de 90% du secteur).



Les résultats en équivalents de la vie courante

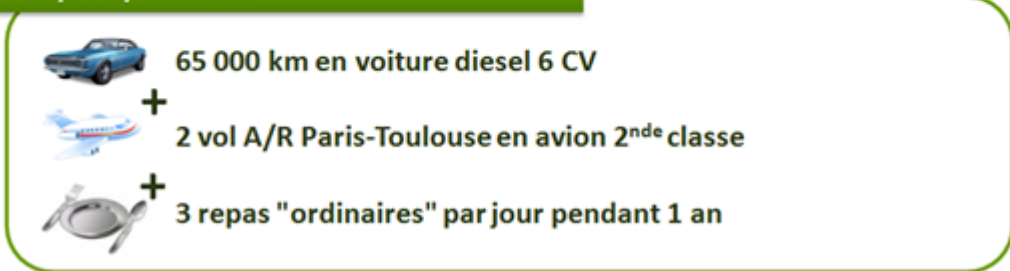
A partir de ces émissions globales, un ratio d'émissions de GES par habitant pour l'année 2008 peut être calculé : il est de **17 t_{éq}CO₂/habitant du territoire.an** pour la Communauté d'Agglomération de Moulines.

A titre indicatif, l'empreinte carbone d'un Français est estimée à 12 t_{éq}CO₂/personne.an (*source : Commissariat Général Développement Durable, 2011*). Celle-ci se répartit à 43% sur les importations, 32% sur la production à l'intérieur du territoire et enfin 25% sur les consommations directes des ménages (carburant, chauffage).

Les émissions de GES estimées dans le cadre du Bilan Carbone® représentent ainsi :



17,4 t_{éq}CO₂ / habitant



Energie

- ✓ Régler la température du chauffage ou de la climatisation sur 19°C ou 20°C en hiver et 25°C ou 26°C en été
- ✓ Eteindre les appareils électroniques au lieu de les laisser en mode veille
- ✓ Eteindre les éclairages inutiles

Passer de 20 à 19 C représente 7% d'économies sur la consommation d'énergie liée au chauffage.

La consommation des appareils électroniques éteints ou en mode veille représente généralement 15% de la consommation totale de l'appareil.

Intrants

- ✓ Réduire la consommation de papier
- ✓ Optimiser l'impression (recto-verso, noir et blanc)
- ✓ Réduire les consommations de fourniture, consommables informatiques, gobelets...
- ✓ Préférer le réutilisable au jetable

Déplacements Domicile-Travail

- ✓ Se former à l'éco-conduite et l'adopter
- ✓ Limiter le recours à la voiture individuelle et privilégier les modes de transport alternatifs (marche à pied, vélo, transports en commun, covoiturage, ...)

En France, il y a en moyenne 1,1 passager par véhicule. Passer à une moyenne de 1,6 permettrait de diminuer de 50% la quantité de voitures sur les routes matin et soir.

En ville, on peut économiser jusqu'à 40% sur la consommation de carburant en passant d'un mode de conduite « agressif » à une conduite « raisonnable ».

Déplacements Professionnels

- ✓ Prendre le réflexe de considérer l'impact environnemental d'un déplacement pour choisir le mode de déplacement adapté
- ✓ Optimiser le nombre de déplacements professionnels
- ✓ Choisir de se déplacer en transports en commun, ou en vélo plutôt qu'en voiture.

Déchets

- ✓ Effectuer le tri sélectif des déchets

